

## DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

### EXTRAIT PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du Jeudi 23 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 mai 2024 à 19 heures 03, le Conseil municipal de la Commune de PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation en date du 17 mai 2024 mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Tibault GROLLEMUND, Maire.

**Etaient présents :** Le Maire Tibault GROLLEMUND,

Adjoints : Jean-Luc GUENNEC, Martine COLLIN, Pierre-Paul AUBERTIN, Soazig LANCO, Catherine MAREC, Georges MIGNON, Conseillers : Ronan-Pierre BARRE, Francis VILLADIER, Thibault TARDIF, Catherine BARBOTIN, Karol KIRCHNER, Noémie SOULIER (arrivée 19h10), Monique PAUL, Aude PORTUGAL, Noëlle SCHLUMBERGER (arrivée 19h10), Carine LE HEN

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir :** Sylvie TREMEAC-PICHOT à Tibault GROLLEMUND, Marie-Céline GUILLERME à Francis VILLADIER, Jean-Claude LORIOT à Georges MIGNON,

**Etaient absents :** Béatrice TERRIEN, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Guillaume CHATELAIN

Secrétaire de séance : Thibault TARDIF

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Quorum : **12**

Présents : **17**

Votants : **20**

#### Délibération n° 032-24

#### **FINANCES – Approbation et Autorisation de Signature du Contrat Local de Santé des îles Bretonnes 2022-2029**

L'association Les îles du Ponant et l'Agence régionale de santé de Bretagne œuvrent depuis janvier 2023 pour le renouvellement d'un second Contrat Local de Santé (CLS).

Le CLS des îles bretonnes, outil porté conjointement par l'Agence régionale de santé et l'association Les îles du Ponant, est l'expression de dynamiques régionales et locales partagées entre acteurs pour mettre en œuvre des actions au plus près des habitants des îles bretonnes.

Les signataires du CLS participent aux travaux d'élaboration et au suivi du CLS dans le cadre des instances stratégiques. Ils valident chaque étape importante de sa mise en œuvre et peuvent également être financeurs d'actions.

Le CLS des îles bretonnes comprend un CLS socle pour les 11 îles bretonnes du Ponant habitées et fera l'objet d'une déclinaison par avenant pour chaque île.

Le plan d'action coconstruit avec l'ensemble des partenaires lors des groupes de travail par thématique s'articule autour de 5 axes stratégiques et a été soumis et validé au comité de pilotage le 16 avril 2024 :

- Favoriser l'accès aux soins dans les îles
- Renforcer la coordination entre les différents acteurs
- Favoriser l'attractivité des professionnels sur les îles
- Bien vieillir dans les îles
- Améliorer la santé dans les îles à tous les âges de la vie

Le CLS des îles bretonnes du Ponant fera l'objet d'une cérémonie de signature officielle le 30 mai 2024 à l'île-aux-Moines.

Il est proposé que la commune de Palais puisse s'inscrire dans cette démarche en faveur de la santé par la signature du Contrat local de santé des îles bretonnes 2022-2029.

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve le Contrat Local de Santé 2022-2029 des Iles Bretonne
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles pour mener à bien l'exécution de l'opération.

Pour extrait conforme,  
**Le Maire,**  
**Tibault GROLLEMUND.**

Le Maire,



Tibault GROLLEMUND